

Canada de prendre et d'exercer des mesures de sécurité semblables à celles prises et exercées par les transporteurs aériens canadiens.

Chapitre 101 (15 juin 1976) *Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce* valide les permis de vente d'un médicament dit spécialité pharmaceutique ou d'un médicament breveté accordés en 1976 pour la période du 31 décembre au 31 mars 1977 inclusivement.

Chapitre 102 (29 juin 1976) *Loi no 3 de 1976 portant affectation de crédits* accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

Chapitre 103 (29 juin 1976) *Loi no 4 de 1976 portant affectation de crédits* accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

Chapitre 104 (29 juin 1976) *Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la France, entre le Canada et la Belgique et entre le Canada et Israël, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.*

Chapitre 105 (16 juillet 1976) *Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves)* supprime la peine capitale au Canada pour le meurtre et certaines autres infractions comme la trahison et la haute trahison.

Chapitre 106 (16 juillet 1976) *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu* élimine les déductions pour la publication, dans des journaux ou des périodiques non canadiens, d'annonces intéressant surtout le marché canadien et élimine les déductions pour la diffusion, par une entreprise étrangère de radiodiffusion, de publicité destinée surtout au marché canadien.

Chapitre 107 (16 juillet 1976) *Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux* limite la hausse du coût par tête de tous les services assurés pour certaines années en conformité des régimes d'assurance de soins médicaux des provinces participantes.

Chapitre 108 (16 juillet 1976) *Loi sur la citoyenneté* remplace la Loi de 1947 sur la citoyenneté. Entre autres, elle raccourcit de cinq à trois ans la durée de résidence au Canada exigée pour présenter une demande, abaisse l'âge de la majorité aux fins de la citoyenneté de 21 à 18 ans, et accorde le même statut à tous les candidats, éliminant le statut préférentiel anciennement accordé aux sujets britanniques.

Chapitre 109 (16 juillet 1976) *Loi no 2 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit l'élection d'un comité consultatif pour aider la Commission du blé, et prévoit le paiement d'allocations et de frais aux membres.

Chapitre 110 (13 décembre 1974) *Loi concernant la British Columbia Telephone Company* prévoit que le capital social global autorisé de la compagnie sera de \$250 millions, et prévoit des modifications à certains articles de la Loi.

Chapitre 111 (27 février 1975) *Loi concernant l'Association de Transport Aérien International* permet à l'Association d'admettre parmi ses membres des transporteurs supplémentaires ou des affrêteurs exploitant des services aériens internationaux.

Chapitre 112 (30 juillet 1975) *Loi concernant la Légion royale canadienne* modifie la loi constitutive; comprend des dispositions qui élargissent le pouvoir de la convention nationale concernant l'annulation ou la suspension de chartes et la façon de disposer des biens de la Légion, et prévoit la liquidation ou dissolution volontaire d'une filiale ou d'une direction.

Chapitre 113 (30 juillet 1975) *Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianné Strass.*

Chapitre 114 (30 juillet 1975) *Loi constituant en corporation la Banque Commerciale et Industrielle du Canada* prévoit que la banque aura un capital social autorisé de \$40 millions et que son siège social sera à Vancouver (C.-B.).

Chapitre 115 (30 juillet 1975) *Loi concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée* rétablit la charte de la compagnie.